

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 31 AOÛT 2016

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée ordinaire du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale (ci-après le «RTC»), tenue le 31 août 2016, à 17 h 30, au 399, rue Saint-Joseph Est, Québec, à la salle Armand-Trottier.

Sont présents :

Rémy NORMAND, président
Marie France TRUDEL, vice-présidente
Yvan BOURDEAU
Anne CORRIVEAU
France HAMEL
Laurent PROULX
Myriam RÉGNIER
Suzanne VERREAULT
Patrick VOYER

FORMANT QUORUM

Sont aussi présents :

Stéphanie DESCHÊNES, secrétaire générale
Alain MERCIER, directeur général

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 16-75

Sur proposition de M^{me} Myriam Régnier, appuyée par M^{me} Anne Corriveau, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2. Période de questions du public

M^{me} Louise Côté, présidente du conseil de quartier des Chutes-Montmorency, dépose une copie de résolution intitulée « Appui aux citoyens résidant sur l'Avenue Royale près du terminus d'autobus Chutes-Montmorency ».

M. Michel Bélanger dépose un document « Améliorations au réseau routier. Réduction des risques et irritants pour les résidents ».

3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 22 juin 2016

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil d'administration reconnaissent en avoir reçu copie;

Résolution 16-76

Sur proposition de M^{me} Anne Corriveau, appuyée par M^{me} Suzanne Verreault, il est résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du RTC tenue le 22 juin 2016, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 28 juin 2016

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil d'administration reconnaissent en avoir reçu copie;

Résolution 16-77

Sur proposition de M^{me} Marie France Trudel, appuyée par M. Patrick Voyer, il est résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du RTC tenue le 28 juin 2016, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

5. Dossiers soumis au conseil d'administration

DG-2016-005 Dépôt du rapport d'activité 2015

CONSIDÉRANT l'article 139 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* ;

Résolution 16-78

Sur proposition de M^{me} Marie France Trudel, appuyée par M. Laurent Proulx, il est résolu :

- de prendre acte du dépôt du Rapport d'activité 2015 du RTC, le tout, tel que détaillé en annexe du document n^o DG-2016-005 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution;
- de remettre copie de ce Rapport d'activité 2015 au ministre des Transports, au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et au greffier du conseil d'agglomération de Québec.

Adoptée à l'unanimité

DG-2016-010 Modification au plan d'effectifs 2016 - création d'un poste contractuel de conseiller technique pour le Bureau d'étude SRB

CONSIDÉRANT que le 30 mars 2016, par sa résolution n^o 16-28, le conseil d'administration du RTC acceptait les mandats de la Ville de Québec et de la Ville de Lévis, ainsi que de la Société de transport de Lévis, visant la création d'un bureau d'étude SRB, et autorisait la modification du plan d'effectifs 2016 afin de prévoir les postes requis par sa mise en place;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre du mandat du bureau d'étude, des travaux sont prévus concernant la structure de gouvernance à privilégier pour l'implantation et l'exploitation d'un SRB et qu'il y a lieu de modifier le plan d'effectifs 2016 afin de prévoir un poste de conseiller technique;

Résolution 16-79

Sur proposition de M^{me} Anne Corriveau, appuyée par M^{me} Suzanne Verreault, il est résolu :

- d'autoriser la modification du plan d'effectifs 2016 afin de prévoir un poste additionnel pour la mise en place du bureau d'étude SRB, comme suit :
 - créer un poste de conseiller technique (contrat de 18 mois);
- d'autoriser les conditions de travail du conseiller technique, le tout, tel que détaillé en annexe du document n^o DRH-2016-010 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

DPS-2016-004 Modification de parcours pour améliorations opérationnelles

CONSIDÉRANT que le RTC désire assurer la qualité de ses services de transport en commun dans l'agglomération de Québec et que, pour ce faire, il doit procéder à la modification de certains parcours pour améliorations opérationnelles;

CONSIDÉRANT l'article 79 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*;

Résolution 16-80

Sur proposition de M^{me} Myriam Régnier, appuyée par M. Yvan Bourdeau, il est résolu :

- de modifier les parcours pour améliorations opérationnelles, le tout, tel que détaillé en annexe du document n° DPS-2016-004 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution;
- de publier, dans un journal diffusé dans le territoire du RTC, un avis de cette modification;

sous réserve de l'adoption des budgets pour les années subséquentes.

Adoptée à l'unanimité

DPS-2016-005 Changement de numéro du parcours 987 pour le numéro 904

CONSIDÉRANT qu'en raison de la mise en service du parcours Métrobus 804 en décembre prochain, en remplacement de l'actuel parcours 87, le Couche-Tard 987 qui fera, en soirée, le même tracé que le Métrobus 804, n'a plus une numérotation adéquate;

CONSIDÉRANT, qu'en conséquence, il y a lieu de modifier le numéro de parcours 987 pour le numéro de parcours 904, dans le but d'uniformiser la numérotation des parcours Couche-Tard;

CONSIDÉRANT l'article 79 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*;

Résolution 16-81

Sur proposition de M^{me} France Hamel, appuyée par M^{me} Anne Corriveau, il est résolu :

- de modifier le numéro du parcours 987 pour le numéro 904;
- de publier, dans un journal diffusé dans le territoire du RTC, un avis de cette modification.

Adoptée à l'unanimité

6. Divers

Aucun item n'a été ajouté sous cette rubrique.

7. Période d'intervention des membres du conseil

Monsieur le président invite les membres du conseil à la période d'intervention.

8. Levée de l'assemblée

Résolution 16-82

Sur proposition de M. Yvan Bourdeau, appuyée par M. Laurent Proulx, il est résolu de lever l'assemblée.

L'assemblée est levée à 17 h 50.

Adoptée à l'unanimité

Rémy Normand, président

Stéphanie Deschênes, secrétaire générale